

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVELLES MESURES POUR LUTTER CONTRE LA CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS COVID 19

Laon, le 22/09/2020

La circulation du virus continue à s'accentuer dans l'Aisne, rapprochant le département du seuil de vulnérabilité élevée qui prévaut d'ores et déjà dans la majorité des départements de France, avec notamment un taux d'incidence en hausse significative en septembre le portant à 45 dans l'Aisne (87 au niveau national).

La situation du taux de reproduction, après avoir augmenté au plan régional, a été ramenée à 1,2 mais elle reste supérieure au seuil référence de 1. Le taux de positivité est de 3,7 % dans l'Aisne et demeure relativement stable sur la période très récente, après avoir cependant augmenté. La pression hospitalière reste contenue à ce stade, malgré une hausse des hospitalisations dues au Covid 19. Le nombre de réanimation demeure pour sa part limité.

La situation axonaise est donc meilleure que la moyenne nationale et régionale mais les indicateurs se sont sensiblement dégradés depuis début septembre. Pour éviter que cette situation sérieuse ne devienne critique, il importe donc de poursuivre nos efforts autour d'une double stratégie :

- vivre avec le virus, en se montrant particulièrement prudents et responsables en ce qui concerne les mesures de prévention ;
- continuer à mettre en œuvre la stratégie tester-tracer-isoler, en priorisant les situations.

Il est demandé à chacun de :

- respecter en permanence les gestes barrières que sont notamment le lavage des mains, la distanciation physique et le port correct du masque ;
- veiller à la sécurité des personnes vulnérables ;
- consulter un médecin en cas de symptômes, mêmes faibles (et le SAMU selon l'urgence ou la gravité) ;
- respecter la période d'isolement de 7 jours au moins lorsqu'elle est prescrite.

Le Préfet de l'Aisne a en outre décidé des mesures de prévention supplémentaires suivantes :

1 - Après avis de l'ARS et échanges avec les maires concernés, **le port du masque est rendu obligatoire dans le centre-ville de Saint-Quentin et Soissons**, selon un périmètre défini par arrêté, dès ce mercredi 23 septembre 2020. En effet, dans ces deux communautés d'agglomération, le taux d'incidence est plus élevé que dans le reste du département et a dépassé le seuil d'alerte.

Pour mémoire, le port du masque est déjà obligatoire à l'intérieur des établissements recevant du public ; pour les événements publics de plein air et tout rassemblement sur la voie publique de plus de 10 personnes ; dans les transports en commun et leurs abords ; sur les lieux de travail (selon des règles bien définies) ; aux abords des établissements d'enseignement, des services publics, des commerces et des parkings de ces derniers.

2 – Les **dérogations préfectorales permettant l'ouverture tardive de débits de boissons**, c'est-à-dire au-delà de l'heure de fermeture de référence d'1h, **seront suspendues**. Une quinzaine d'établissements sont susceptibles d'être concernés dans le département.

3 – Sauf exception, **les organisateurs de réunions ou activités sur la voie publique devant faire l'objet d'une déclaration auprès du préfet seront invités à les reporter autant que possible, en particulier si elles doivent rassembler plus de 100 personnes** simultanément. Cette disposition ne concerne pas les manifestations revendicatives et ne s'applique pas aux demandes déjà instruites.

4 – Sauf nécessité, les collectivités territoriales seront invitées à **ne pas mettre à disposition à titre gratuit ou onéreux des équipements ou espaces publics pour des fêtes privées**.

5 – Les contrôles du respect des mesures sanitaires par les établissements seront poursuivis et intensifiés, étant noté que ces mesures sont le plus souvent bien respectées. **Des mises en demeure en vue d'une fermeture provisoire seront adressées chaque fois que nécessaire**. 5 mises en demeure sont sur le point d'être notifiées par le préfet.

Ces mesures sont temporaires et feront l'objet d'une évaluation régulière. Si la situation devait continuer à se dégrader, d'autres dispositions pourront être prises.

Son évolution dépend cependant du comportement de chacun, et nous pourrions garder la situation sous contrôle si nous poursuivons les efforts constatés dans l'ensemble jusqu'à présent afin de respecter les règles.